



ans de découvertes
culturelles

1966 > 2026 60

Voyages éducatifs
2025/2026



GRÈCE / ITALIE / FRANCE

édito

par Didier KASZUBOWSKI

Professeur de lettres classiques

Secrétaire général de l'Association Athéna

Depuis 60 ans, choisir Athéna : un choix de cœur et de conscience

Chers collègues,

“ Chaque année, de nombreux enseignants nous confient l'organisation de leurs voyages culturels. S'ils choisissent Athéna, ce n'est pas seulement pour la qualité de notre accompagnement – unanimement saluée – mais aussi pour les valeurs que nous incarnons.

Confier l'organisation de son voyage à un organisme, ce n'est pas simplement chercher la meilleure offre : c'est choisir un partenaire fiable, mais aussi soutenir une démarche engagée au service de l'enseignement.

Depuis 60 ans, notre association à but non lucratif se consacre à la promotion active des langues anciennes, et à leur défense dans l'enseignement.

Le succès croissant de nos voyages nous permet aujourd'hui de soutenir davantage encore l'enseignement du latin et du grec. Le concours national de langues et de civilisations grecque et latine, créé sous l'égide de Jacqueline de Romilly, est devenu un rendez-vous majeur pour des milliers d'élèves. Grâce à notre partenariat avec la Région Île-de-France, ce concours s'est également ouvert aux lycéens de cette région, apportant un nouvel élan aux cours de Langues et Cultures de l'Antiquité.

Préparer un concours, c'est plus qu'un exercice scolaire : c'est une aventure collective, exigeante, formatrice. C'est donner du sens à l'apprentissage, et faire vivre la culture antique dans toute sa richesse.

Aujourd'hui plus que jamais, transmettre l'héritage gréco-latin est un enjeu essentiel – pour l'école, et pour la société.

En choisissant Athéna, vous soutenez cette mission. Vous offrez à vos élèves bien plus qu'un simple voyage : une expérience intellectuelle, humaine et culturelle. Vous nourrissez leur regard, leur esprit – et vous donnez du sens à votre engagement d'enseignant.

Choisir Athéna, ce n'est pas choisir simplement un prestataire ; c'est rejoindre une communauté d'idées, de passion, de transmission ; c'est défendre **votre enseignement** à nos côtés.

C'est une question d'éthique.

Merci de votre confiance.

”



Justine Jouve



Jessica Denié



Veronique Langby

l'équipe voyages scolaires

à votre écoute pour vous aider à réaliser
votre voyage dans les meilleures conditions

STANDARD VOYAGES SCOLAIRES

04 78 16 04 50

educatif@athenavoyages.com

**SPÉCIAL
60 ANS :**
1 cadeau pour
les enseignants
organisateurs !





sommaire



274 rue de Créqui 69007 Lyon

04 78 16 04 44

educatif@athenavoyages.com

Association Athéna

Concours national collégien 4-5

Concours Île-de-France et la qualité Athéna..... 6-7

Informations administratives

Les Partenariats..... 24

Conditions tarifaires 25

Les étapes de réservation..... 26

Les avantages Athéna 26

Assurance accident-rapatriement 27

Assurances annulation optionnelles 28

Conditions générales de vente..... 29

Conditions particulières de vente..... 30

France pages 8-11

Présentation et informations 8-9

Lyon 10

La Provence 11

Grèce pages 12-17

Présentation et informations 12-13

Notre correspondant en Grèce 14

Les programmes économiques..... 15

La Grèce et les Météores 16

Au cœur de la Grèce classique..... 16

Italie pages 18-23

Présentation et informations 18-19

Les sites antiques 20-21

Émilie-Romagne Nouveau 22

La Sicile 23

Athéna est membre actif de la CNARELA.



Ces pictogrammes guideront vos choix de voyage



Hébergement
en centre-ville



Entrées
incluses



Taxes de séjour
incluses



Repas selon
programme



Transport
en avion



Transport
en bateau



Transport
en train



Transport
en autocar

Édition : août 2025

Association loi 1901 - N° IM 069100003

SIRET 308 698 794 00069 - Code APE 7912Z

URSSAF 690000001006344360

Assurance RCP : MAIF - 210 avenue Jean Jaurès
69007 Lyon

Garantie financière : FMS UNAT - 8 rue César Franck -
75015 PARIS

Photos : Association Athéna, © Thinkstockphotos, © Fotolia,

© iStock, © Shutterstock, © wikimedia, © pixabay

Création graphique : nuitdepleinelune.fr

et celine.denis@oursonne.fr



Agissez pour
le recyclage
des papiers avec
l'Association
Athéna et Ecofolio

Les concours Athéna de Langues et Cultures de l'Antiquité



Depuis 1966, année de sa constitution sous **forme d'association** de loi 1901 à **but non lucratif**, Athéna encourage et accompagne celles et ceux qui souhaitent mieux connaître les civilisations de l'Antiquité. L'Association poursuit, depuis près de 60 ans, une œuvre éducative et culturelle : faire connaître par l'étude de la langue et de la culture, mais aussi par ses voyages, l'héritage que nous avons reçu des civilisations grecque et latine.

Ainsi en 1990, l'association Athéna s'est engagée auprès des professeurs dans **la promotion des Langues et Cultures de l'Antiquité** en créant, sous le haut patronage de Madame Jacqueline de ROMILLY, de l'Académie française, le **concours national de civilisations grecque et latine qui s'adresse aux élèves latinistes et/ou hellénistes de 4^e et de 3^e de tous les collèges de France.**

Lauréats du concours collégien en Grèce



voulons les aider dans leur mission et dans la mise en œuvre de leur enseignement mais aussi motiver les élèves. La réussite d'un élève, y compris dans des zones défavorisées, donne plus de force dans les établissements à l'option Langues et Cultures de l'Antiquité. Chacun connaît aujourd'hui le rôle important que jouent ces concours Athéna.

Depuis 2024, le thème des concours est commun aux collégiens et aux lycéens. Ce thème est développé ci-contre. Le règlement de chaque concours et son « mode d'emploi » sont disponibles sur notre site Internet **www.athenavoyages.com**, à la rubrique « Concours ». **Il est absolument nécessaire d'en prendre connaissance.** Le chef d'établissement et les professeurs sont les garants de leur bon déroulement.

En 2021, Athéna est ravie de pouvoir compléter et poursuivre son action grâce au **Conseil régional d'Île-de-France** qui a conclu un partenariat pour initier et subventionner l'organisation de concours destinés aux **hellénistes** et aux **latinistes** scolarisés **dans les lycées des trois académies de cette région.** Ces concours de Langues et Cultures de l'Antiquité sont réservés aux élèves des classes de **2nde** et de **1^{re}** de langues anciennes scolarisés dans les lycées de ces trois académies.

Le prix de chacun de ces concours est un voyage en Grèce ou en Italie.

Transmettre aux jeunes générations la culture gréco-latine, enjeu majeur de notre enseignement, voire de notre société, reste notre devise. Pour assurer cette tâche, nous comptons sur nos collègues de lettres classiques : nous



36^e Concours national de civilisations grecque et latine des collèges 2026

Les élèves découvriront le **mercredi 28 janvier 2026** le sujet précis de la rédaction ; ils disposeront de 4 heures pour le traiter. Le prix est un voyage en Grèce d'une semaine en juillet 2026 : le programme du voyage est disponible sur notre site.

Concours de Langues et Cultures de l'Antiquité des lycées

Les épreuves, d'une durée de 4 heures, se dérouleront conjointement pour les latinistes et les hellénistes également le **mercredi 28 janvier 2026**. Elles consisteront à rédiger un écrit en français qui répondra au thème donné et à une problématique. Le sujet sera envoyé le matin même par e-mail et sur le site de l'association. Le prix est, pour les hellénistes et les latinistes, un voyage en Grèce pendant les vacances de Toussaint 2026.



Thème des concours collégien et lycéen 2026 « Agora grecque ou forum romain : cœur de la cité »

Dans *Les Mots grecs*, Fernand Martin précise que le nom **ἀγορά** vient du verbe **ἀγείρω** : rassembler, assembler ; **ἀγορά** signifie donc **lieu de rassemblement**, que ce soit politique (assemblée), économique (marché) ou populaire (place publique).

Voici une description de l'agora d'Athènes proposée par Pausanias :

<Ἐν δὲ τῇ ἀγορᾷ τῇ Ἀθηναίων> ἔστιν ἐν δεξιᾷ καλουμένη στοὰ βασιλείου, ἐνθα καθίζει βασιλεὺς ἐνιαυσίαν ἄρχων ἄρχην, καλουμένην βασιλείαν. (...) Στοὰ δὲ ὀπισθεν ψυκοδόμηται γραφὰς ἔχουσα θεοὺς δώδεκα καλουμένους. (...) Ώκοδόμηται δὲ καὶ μητρὸς θεῶν ἱερὸν, ἣν Φειδίας εἰργάσατο, καὶ πλησίον, τῶν πεντακοσίων καλουμένων βουλευτήριον. (...) Ἐγγὺς δὲ τοῦ ἀγορᾶς γυμνάσιον Πτολεμαίου κληθὲν· ἐν ᾧ λίθιναι Ἑρμαῖ καὶ χαλκοῦ ἀνδριάντες... πλησίον δὲ τοῦ γυμνασίου ἱερὸν Θησέως, ἐν ᾧ ζωγραφίαι ἀθηναίους πολεμουμένους Ἀμαζόνας· καὶ πλάκες τῶν Κενταύρων καὶ Λαπίθων.

« Dans l'agora des Athéniens, il y a à droite le portique royal ; c'est là que siège celui des archontes annuels qui prend le titre de roi. (...) Dans le portique qui est derrière sont peints les douze grands dieux. (...) On a bâti dans le même endroit un temple de la mère des dieux, sa statue a été faite par Phidias ; près de là est le Sénat des cinq cents qui se renouvelle chaque année. (...) Non loin, un gymnase appelé de Ptolémée, orné d'Hermès de pierre et de statues en bronze [...] Tout près, se dressait un sanctuaire de Thésée, décoré de peintures montrant les Athéniens combattant les Amazones, ainsi que des scènes de Centaures et Lapithes. »

Pausanias, *Ἑλλάδος Περιήγησις* I. 3,5,17

[Suite >>>](#)

Varron donne du forum cette étymologie :

Quo conferrent suas controversias, et quae venderentur vellent quo ferrent, forum appellarunt.

« On appelle forum le lieu où l'on porte ses procès ou ses marchandises »

Varron, *De Lingua Latina*, V, 145, 4

Festus Grammaticus, cette définition :

Forum : primo negotiationis locus (...) Alio, in quo judicia fieri, cum populo agi, contiones haberi solent.

« Le forum : en premier, un lieu de commerce (...) d'autre part, c'est la place où la justice est rendue, où l'on discute avec le peuple, où se tiennent d'ordinaire les assemblées publiques. »

Festus Grammaticus, *De la signification des mots*, X

Quant à Tite-Live voici ce qu'il dit sur les premiers aménagements du forum par Tarquin l'Ancien :

Ab eodem rege et circa forum privatis aedifica divisa sunt loca ; porticus tabernaeque factae.

« Ce même roi fit distribuer à des particuliers des lieux à bâtir autour du forum, pour en faire des portiques et des boutiques. »

Tite-Live, *Ab Urbe condita*, I, 35.

Ainsi d'après ces auteurs, l'agora, comme le forum, était un lieu constitué de bâtiments spécifiques et identifiables où étaient représentées les fonctions religieuses, politiques et judiciaires, mais aussi économiques. Les citoyens s'y rassemblaient et côtoyaient une foule hétéroclite.

Le forum, comme l'agora, était donc le microcosme de la société. Dans ce centre vivant de la vie quotidienne publique, le citoyen devenait acteur de la vie collective ; c'était non seulement un lieu de rassemblement et d'échanges mais aussi un lieu de mémoire, d'expression artistique, voire de manifestation ostentatoire de puissance.

Les professeurs pourront compléter ce corpus et travailler avec leurs élèves sur des textes décrivant l'agora ou le forum et évoquant l'atmosphère qui y régnait ; les lire, en traduire et en mémoriser des extraits, les étudier, les commenter ; ils pourront aussi trouver des plans ou des reconstitutions de ce lieu, analyser les bâtiments emblématiques qui le structuraient, s'interroger sur ses différentes fonctions et sur les figures qui le fréquentaient. Ils pourront enfin réfléchir sur l'importance pour la vie publique d'un tel lieu.



Le forum romain (état actuel)



Forum (reconstitution)



L'agora d'Athènes (vue actuelle)



Agora (reconstitution)



Mieux qu'un Label, la Qualité Athéna !

- 1 Un interlocuteur qualifié dédié à votre projet
- 2 Un réseau de partenaires fidélisés, professionnels reconnus sur leur destination
- 3 Une tarification sur mesure au meilleur prix tenant compte des contraintes de votre projet
- 4 Une offre "prêt-à-partir" dont les disponibilités ont été vérifiées avant l'envoi du devis

PERSONNALISEZ VOS CARNETS DE VOYAGE !

Accédez à notre base documentaire : constituée de plans de sites et musées, de descriptifs détaillés, de références culturelles, de suggestions thématiques, etc., vous y trouverez tout ce qu'il vous faut !



Défendre ses valeurs

Association culturelle, Athéna défend les valeurs humanistes, notamment en soutenant l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité : les concours organisés pour les collégiens et les lycéens permettent à leurs lauréats de découvrir *in situ* les plus évocateurs des vestiges de ces civilisations. De plus, conscients de l'impact de notre activité, nous sommes engagés dans une politique de responsabilité sociétale et environnementale qui nous amène à favoriser les achats sourcés, éco-labellisés et issus du commerce équitable.



Informations pratiques France

Conditions
tarifaires
décrites
page 25

Les tarifs indiqués sont basés sur les conditions économiques à la date d'édition (juillet 2025) de cette brochure.

HÉBERGEMENT

L'hébergement en France peut se faire en auberge de jeunesse, centre de séjour ou hôtel.

Devant la forte demande de ces dernières années, nous ne pouvons plus vous garantir un hôtel précis lors de la préparation des voyages, même si la demande a été faite depuis longtemps et nous en sommes désolés. Nous vous garantissons en revanche toujours une qualité de prestations selon la catégorie réservée.

RESTAURATION

Les auberges de jeunesse et centres de séjour proposent des formules en pension complète avec panier-repas le midi. Nous privilégions cette formule pour son excellent rapport qualité-prix mais nous pouvons

également prévoir d'autres types de repas.

Les hôtels n'ont généralement pas de salle de restauration en dehors de la prestation du petit déjeuner. Les repas sont donc prévus en restaurants, cafétérias ou boulangeries si vous souhaitez des paniers-repas.

TRANSPORT

Les journées de transport sont des journées pouvant faire l'objet de modifications d'horaires de la part des compagnies de transport ou suite à un événement inattendu. Les visites du programme peuvent donc être exceptionnellement modifiées.

La législation européenne impose une immobilisation de l'autocar pendant 9h après un trajet de nuit. Vos premiers et derniers jours de visites se feront donc à pied après la dépose du groupe au centre-ville.

SITES ET MUSÉES

Les programmes sont établis selon les conditions d'entrées (horaires et tarifs) connues au moment de la publication de cette brochure et peuvent faire l'objet de modifications.

L'entrée dans la majorité des sites et musées en France reste payante même pour les groupes scolaires.

Les fêtes et jours fériés, les ferias, etc. peuvent parfois compromettre vos visites : grande affluence, longue durée d'attente à l'entrée, refus de réservation groupes, etc.

Nos tarifs sont présentés sur une base de 50 participants payants en basse saison, hors transport. Séjours modulables en fonction de votre lieu de départ.



ATHÉNA VOTRE RÉCEPTIF EN FRANCE

Pour les séjours en France, notre équipe de forfaitistes réalise votre voyage de A à Z : de la conception à la réservation des prestations, et du suivi de votre voyage, jusqu'à votre retour.

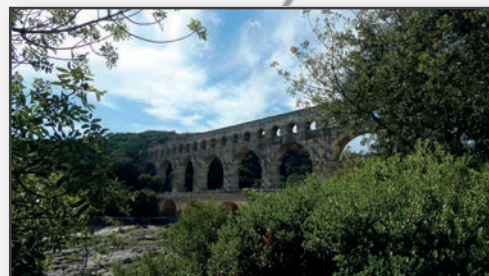
C'est pourquoi nous sommes en mesure de vous concevoir un programme à la carte, adapté à votre projet pédagogique.

Pour les séjours à Lyon, notre équipe aura le plaisir de vous accueillir à votre arrivée et sera ravie de vous rencontrer !



Excellente réactivité de Véronique, très à l'écoute de nos besoins. Nous sommes très satisfaits de l'hôtel nîmois qui offre d'excellentes prestations pour un voyage scolaire avec un personnel charmant. Le restaurant est également très bien.

Mme Gleye
Collège Jean-Baptiste de la Quintinye (78)



Jessica a vraiment été une interlocutrice professionnelle et efficace. Merci !

M. Aubry
Collège Saint-Thomas de Villeneuve (92)

FRANCE



Encore merci pour cette organisation remarquable !

Mme Tellier
Collège Joliot Curie (94)


Lyon
Vienne ●

Vaison-la-Romaine ●

Pont du Gard ★

● **Avignon**

Nîmes ●

● **Arles**

Narbonne ●

Marseille 

MER MÉDITERRANÉE

**ACCUEIL
EN DIRECT
PAR L'ÉQUIPE
ATHÉNA**

Au cœur de Lyon



155 € TTC*
sans transport



Offrez-vous un guide
pour un site ou tout le séjour



**Festival
Européen latin-grec
du 19 au 21 mars 2026**
<https://festival-latingrec.eu/>



J 1 : Trajet aller - Lyon

Départ de l'établissement. Repas libres. Arrivée en début d'après-midi pour une visite libre de Lugdunum : musée et théâtre romain. Promenade dans le Vieux Lyon. Dîner et nuit à Lyon.

J 2 : Lyon

Petit déjeuner. Visite libre du musée Lumière, puis projection du film Lumière. Déjeuner panier-repas. Promenade libre dans Lyon : de Bellecour, à l'Hôtel de Ville, et l'Opéra, en passant par le l'amphithéâtre des Trois Gaules, le théâtre des Célestins, la place des Jacobins, l'avenue de la République. Dîner et nuit à Lyon.

J 3 : Lyon - Trajet retour

Petit déjeuner. Visite libre du musée des Confluences. Déjeuner panier-repas. Promenade sur les quais de Confluence. Retour dans votre ville. Repas libres.

Possibilité d'ajouter une journée ou demi-journée pour visiter d'autres sites et/ou pour remplacer certaines visites. Ci-dessous nos propositions :

ACTIVITÉS

- Balade au parc de la Tête d'Or
- Visite théâtralisée avec Cybèle (non costumée) : plusieurs thématiques historiques possibles
- Parcours dans les traboules du vieux Lyon
- Découverte des murs peints et des œuvres Street Art
- Repas dans un traditionnel bouchon lyonnais
- Initiation au sport « boule lyonnaise »

SUGGESTIONS

- Vienne et Saint-Romain-en-Gal
- Le musée des Beaux-Arts
- La Maison des Canuts (Atelier-musée sur l'histoire de la soierie lyonnaise)
- Le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

***Prix indiqués "à partir de" - Voir conditions tarifaires décrites page 25.**



Provence romaine



176 € TTC*
sans transport



Offrez-vous un guide
pour un site ou tout le séjour

J1 : Trajet aller - Vaison la romaine

Départ de l'établissement. Repas libres. Visite libre de Vaison-la-Romaine : le site de Puymon (maison romaine, sanctuaire, théâtre et musée archéologique) puis le site de la Villasse (rue commerçante, maisons du Buste en Argent et au Dauphin). Dîner et nuit dans la région d'Avignon ou de Nîmes.

J2 : Arles

Petit déjeuner. Visite libre de la vieille ville d'Arles et de ses principaux monuments : théâtre antique, arènes, cloître, thermes de Constantin, Cryptoportiques, Alyscamps... Déjeuner panier-repas. Ateliers (3 au choix) et spectacle pédagogique. Dîner et nuit dans la région d'Avignon ou de Nîmes.

J3 : Nîmes - Pont du Gard - Trajet retour

Petit déjeuner. Visite libre des principaux monuments de Nîmes : les Arènes, la maison Carrée, la Tour Magne... Déjeuner panier-repas. Visite libre du site du Pont du Gard et de son musée. Retour dans votre ville. Dîner libre.

Possibilité d'ajouter une journée ou demi-journée pour visiter d'autres sites et/ou pour remplacer certaines visites. Ci-dessous nos propositions :

SUGGESTIONS

- Le musée de la Romanité à Nîmes
- Le musée de l'Arles antique
- Le théâtre antique d'Orange
- Le Mas des Tourelles à Beaucaire
- Glanum
- Le pont et le Palais des Papes d'Avignon
- Marseille
- Martigues
- Les Baux de Provence
- Narbonne

*Prix indiqués "à partir de" - Voir conditions tarifaires décrites page 25.



Informations pratiques Grèce

Conditions
tarifaires
décrites
page 25

Les tarifs indiqués sont basés sur les conditions économiques à la date d'édition (juillet 2025) de cette brochure.

HÉBERGEMENT

Les catégories proposées sont l'équivalent de 2* à 3*. Devant la forte demande de ces dernières années, nous ne pouvons plus vous garantir un hôtel précis lors de la préparation des voyages, même si la demande a été faite depuis longtemps et nous en sommes désolés. Nous vous garantissons en revanche toujours une qualité de prestations selon la catégorie réservée.

ATHÈNES ET SA PÉRIPHÉRIE

- > Hébergement au centre-ville près de la place Omonia : visites en ville à pied.
- > Hébergement à Glyfada, station balnéaire, en périphérie : accès au centre-ville en transport en commun à votre charge ou en autocar.

RESTAURATION

Découvrir la culture d'un pays, c'est aussi découvrir ses traditions et ses habitudes alimentaires. Il est courant par exemple que les desserts grecs soient composés uniquement de fruits. Nous veillons à varier au mieux vos repas mais nous ne pouvons pas vous garantir un repas traditionnel français !

- > Déjeuner pita : deux pitas, une boisson et un fruit à emporter.
- > Déjeuner en taverne/restaurant : menu de trois plats.
- > Déjeuner à l'hôtel : buffet ou service à table (trois plats).
- > Déjeuner panier-repas : sandwich et une bouteille d'eau à emporter.

US ET COUTUMES

Depuis les premiers voyages, en 1966, les liens avec nos prestataires locaux sont la garantie de l'accueil hospitalier aux participants des

voyages scolaires ; aussi pour que cette relation soit pleinement **respectueuse** des us et coutumes locaux, nous vous rappelons que, comme dans de nombreux pays, il est de coutume d'offrir **un pourboire au guide mais aussi au chauffeur** qui assume, lors des circuits, non seulement la conduite et la sécurité du groupe mais aussi vient en aide aux professeurs par ses conseils.

Nous avons souvent été interrogés sur le montant à prévoir : aussi, tout en rappelant que le pourboire est lié à la satisfaction du service, nous vous informons que le montant préconisé est d'un euro par jour et par personne pour un conducteur. Il vous appartient de juger si cette somme peut être augmentée : la ponctualité, l'accueil et la disponibilité sont autant de critères que vous apprécierez pour en décider.

TRANSPORT

Les journées de transport sont des journées pouvant faire l'objet de modifications d'horaires de la part des compagnies de transport ou suite à un événement inattendu. Les visites du programme peuvent donc être exceptionnellement modifiées.

Certaines destinations, notamment les îles grecques et la Crète, ne peuvent être desservies par les compagnies maritimes et aériennes qu'en période estivale (mi-avril à mi-octobre environ).

SITES ET MUSÉES

Les programmes sont établis selon les conditions d'entrées (horaires et tarifs) connues au moment de la publication de cette brochure et peuvent faire l'objet de modifications. L'accès aux sites et musées d'État se fait gratuitement sur présentation d'un laissez-passer collectif (documents à présenter sur place).

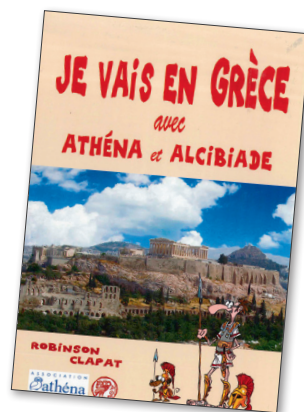
ATTENTION désormais les sites sont réservés avec un créneau horaire à respecter : l'accès

peut être refusé en cas de retard. Aucune modification du programme de visites ne pourra être faite à moins de 45 jours du départ.

Durant l'année scolaire, la plupart des sites ferment à 15h00. Il est donc important de commencer tôt vos visites pour finir vos journées par des promenades et des temps libres.

Nos tarifs sont présentés sur une base de 50 participants payants en basse saison, au départ de Paris en avion et au départ de Lyon en autocar. Possibilité d'autres régions de départ sur simple demande.

**Cadeau Athéna :
le remarquable livret
pédagogique offert
à chaque élève.**



« Le petit livre *Je vais en Grèce avec Athéna et Alcibiade* remis à chaque élève est un vrai bijou culturel, adapté et utile. »

Mme Keignaert
Institut de Genech (59)



Nous passons un très bon séjour. Les conditions sont formidables. Il fait très beau. Notre guide Carole est passionnée et passionnante. Nous avons visité tous les sites prévus au programme. Les hébergements et les repas sont de qualité.

Mme Delay
Lycée Blaise Pascal (69)



Le voyage s'est merveilleusement bien déroulé. Les élèves ont éprouvé de véritables émotions devant les sites. Nous avons aussi apprécié la qualité et la variété des repas. Je vous remercie sincèrement pour tout ce travail qui a dû s'accomplir en un temps réduit. Sachez que ce voyage risque fort d'être la source d'un renouveau dans les effectifs de nos langues anciennes au lycée. Merci infiniment.

Mme Beduneau
Lycée la Bruyère (78)



Tout va très bien. Les élèves adorent. La guide est formidable avec les enfants. Les hôtels sont très bien. Merci pour l'organisation.

M. Marre
Lycée le Mirail (33)



Un partenaire compétent et efficace !

Nous avons le plaisir de vous présenter **Jean-Jack Lezineau, notre représentant Athéna en Grèce**. Débutant comme coordinateur des groupes Athéna - quelques centaines par saison dans les années 90 nécessitant sa présence plusieurs mois sur place -, Jean-Jack y a rencontré son épouse et, avec le soutien de l'association, s'est installé sous le statut d'agence réceptive.

Son expérience et sa parfaite connaissance des prestataires locaux en font le garant de la réussite de tous nos voyages ! Présent tout au long de votre séjour, il vous aidera à résoudre les problèmes d'oublis d'objets, pertes de documents et autres incidents que d'autres ont connus avant vous... Son assistance réactive et efficace fait partie du service offert aux voyageurs d'ATHÉNA et vous aussi, vous louerez les **qualités professionnelles et humaines de Jean-Jack Lezineau !**

Vos retours

"Notre référent sur place Jean-Jack a parfaitement rempli sa mission ! Merci à lui !"

"Assistance précieuse et rassurante de M. Lezineau."

"Jean Jack, correspondant sur place très soucieux de notre satisfaction."

"Le correspondant local qui nous a accueillis était très disponible pour nous et nous a bien aidés à plusieurs reprises."

"Nous avons été très bien accueillis par votre correspondant sur place, Jean-Jack, qui nous a choyés et a été attentif à tous nos besoins pendant le séjour."

"Vraiment excellent ! Jean Jack était formidable."

"Nous apprécions toujours autant la générosité de Jean-Jack."

"Sur place tout était au top, Jean-Jack toujours aussi sympathique et efficace."

"Votre correspondant Jean-Jack est réactif et à notre écoute."

"Jean-Jack nous a merveilleusement accueillis."

Les 12 forces de Jean-Jack Lezineau

Donne des **conseils** pour aménager votre temps libre et effectue un **point complet** sur votre itinéraire

Accompagne les groupes pour un **repérage des trajets** dans le centre d'Athènes

Accueille chaque groupe **avec le sourire** à l'aéroport d'Athènes et vous remet les **documents de voyage**



Adapte votre programme sur place en fonction des **imprévus**

Choisit des **guides** qui savent **s'adapter** à un public scolaire



Trouve des **solutions** en cas de problème sur place (souci de santé, papiers d'identité...)

Gère les **options** auprès des hôteliers pour garantir la **disponibilité**



Assure le **lien avec les prestataires** : hôteliers, restaurateurs et transporteurs

Traite vos demandes de **laissez-passer** et **autorisation de guidage**



Parle **couramment le grec** et vous fait découvrir la **culture grecque**

Construit un programme selon **vos demandes**



Améliore les prestations grâce à vos **retours**



Jean-Jack Lezineau et son épouse Dora



L'essentiel



Offrez-vous un guide
pour un site ou tout le séjour



501 € TTC*
au départ de Paris



J 1 : Vol France / Athènes

Vol. Accueil et transfert à l'hôtel. Dîner et nuit à Athènes.

J 2 : Canal de Corinthe - Mycènes - Épidaure

Petit déjeuner. Départ pour l'Argolide, arrêt au canal de Corinthe. Visite de Mycènes : le site, le musée et le Trésor d'Atrée. Déjeuner au restaurant. Visite d'Épidaure : le théâtre, le sanctuaire et le musée. Retour à Athènes. Dîner et nuit à Athènes.

J 3 : Delphes - Hosios Loukas

Petit déjeuner. Départ pour Delphes. Visite du sanctuaire d'Apollon et de la fontaine Castalie. Déjeuner au restaurant. Visite du musée archéologique. Retour à Athènes. Arrêt au monastère d'Hosios Loukas. Dîner et nuit à Athènes.

J 4 : Athènes

Petit déjeuner. Visite du musée archéologique national. Déjeuner pita. Visite du site et du musée de l'Acropole. Dîner et nuit à Athènes.

J 5 : Vol Athènes / France

Petit déjeuner. Transfert à l'aéroport. Vol.



EXTENSIONS POSSIBLES

- Une journée supplémentaire sur Athènes
- Une journée supplémentaire en Attique : Oropos - Marathon - Brauron - Cap Sounion

Les principaux sites antiques



Offrez-vous un guide
pour un site ou tout le séjour



563 € TTC*
au départ de Paris



J 1 : Vol France / Athènes

Vol. Accueil et transfert à l'hôtel. Dîner et nuit à Athènes.

J 2 : Canal de Corinthe - Épidaure - Mycènes

Petit déjeuner. Départ pour l'Argolide, arrêt au canal de Corinthe. Visite d'Épidaure : le théâtre, le sanctuaire et le musée. Visite de Mycènes : le site, le musée et le Trésor d'Atrée. Déjeuner au restaurant. Départ pour Olympie. Dîner et nuit à Olympie.

J 3 : Olympie

Petit déjeuner. Visite du site d'Olympie : le sanctuaire de l'Altis avec le temple de Zeus, le temple d'Héra, l'atelier de Phidias, le stade antique et le Léonidaion. Visite du musée archéologique. Déjeuner au restaurant. Visite du musée des jeux antiques. Départ pour Delphes. Traversée du golfe de Corinthe par le pont Trikoupis. Dîner et nuit à Delphes.

J 4 : Delphes - Hosios Loukas

Petit déjeuner. Visite du sanctuaire d'Apollon et de la fontaine Castalie. Visite du musée archéologique. Déjeuner au restaurant. Départ pour Athènes. Arrêt au monastère d'Hosios Loukas. Dîner et nuit à Athènes.

J 5 : Athènes

Petit déjeuner. Visite du musée archéologique national. Déjeuner pita. Visite du site et du musée de l'Acropole. Dîner et nuit à Athènes.

J 6 : Vol Athènes / France

Petit déjeuner. Transfert à l'aéroport. Vol.



EXTENSIONS POSSIBLES

- Une journée supplémentaire sur Athènes
- Une journée supplémentaire aux Météores - Thermopyles

*Prix indiqués "à partir de" - Voir conditions tarifaires décrites page 25.



La Grèce et les Météores



580 € TTC*
au départ de Paris



Offrez-vous un guide
pour un site ou tout le séjour

J 1 : Vol France / Athènes

Vol. Accueil et transfert à l'hôtel. Dîner et nuit à Athènes.

J 2 : Athènes

Petit déjeuner. Visite du site et du musée de l'Acropole. Déjeuner pita. Visites au choix : l'Agora grecque, son musée et l'Héphaïsteion, le théâtre de Dionysos, etc. Dîner et nuit à Athènes.

J 3 : Canal de Corinthe - Épidaure - Mycènes

Petit déjeuner. Départ pour l'Argolide, arrêt au canal de Corinthe. Visite d'Épidaure : le théâtre, le sanctuaire et le musée. Visite de Mycènes : le site, le musée et le Trésor d'Atrée. Déjeuner au restaurant. Départ pour Delphes. Dîner et nuit à Delphes.

J 4 : Delphes

Petit déjeuner. Visite du sanctuaire d'Apollon et de la fontaine Castalie. Visite du musée archéologique. Déjeuner au restaurant. Départ pour Kalambaka. Dîner et nuit à Kalambaka.

J 5 : Météores - Thermopyles

Petit déjeuner. Visite de deux ou trois monastères des Météores parmi le Grand Météore, Varlaam, Aghios Stéphanos, Aghios Nikolaos, Roussanou et Aghia Triada. Déjeuner au restaurant. Départ pour Athènes. Arrêt aux Thermopyles. Dîner et nuit à Athènes.

J 6 : Vol Athènes / France

Petit déjeuner. Transfert à l'aéroport. Vol.

Au cœur de la Grèce classique



Prix sur demande



Offrez-vous un guide
pour un site ou tout le séjour

J 1 : Trajet France / Italie

Départ de votre ville, repas libres. Nuit dans l'autocar.

J 2 : Trajet France / Italie - traversée Ancône / Patras

Embarquement pour Patras. Dîner libre à bord. Nuit à bord.

J 3 : Naupacte

Petit déjeuner et déjeuner libres à bord. Départ pour Delphes. Traversée du golfe de Corinthe par le pont Trikoupis. Passage par Naupacte. Dîner et nuit à Delphes.

J 4 : Delphes - Hosios Loukas

Petit déjeuner. Visite du sanctuaire d'Apollon et de la fontaine Castalie. Déjeuner au restaurant. Visite du musée archéologique. Départ pour Athènes. Arrêt au monastère d'Hosios Loukas. Dîner et nuit à Athènes.

J 5 : Athènes

Petit déjeuner. Visite du musée archéologique national. Déjeuner pita. Visite du site et du musée de l'Acropole. Dîner et nuit à Athènes.

J 6 : Canal de Corinthe - Épidaure - Mycènes

Petit déjeuner. Départ pour l'Argolide, arrêt au canal de Corinthe. Visite d'Épidaure : le théâtre, le sanctuaire et le musée. Déjeuner au restaurant. Visite de Mycènes : le site, le musée et le Trésor d'Atrée. Départ pour Olympie. Dîner et nuit à Olympie.

J 7 : Olympie - Traversée Patras / Ancône

Petit déjeuner. Visite du site d'Olympie : le sanctuaire de l'Altis avec le temple de Zeus, le temple d'Héra, l'atelier de Phidias, le stade antique et le Léonidaion. Visite du musée archéologique. Déjeuner au restaurant. Visite du musée des jeux antiques. Départ pour Patras. Embarquement pour Ancône. Dîner libre à bord. Nuit à bord.

J 8 : Ancône - Trajet Italie / France

Petit déjeuner et déjeuner libres à bord. Retour en France, repas libres.

J 9 : Trajet Italie/France

Repas libres.

*Prix indiqués "à partir de" - Voir conditions tarifaires décrites page 25.

SKY
express



La Grèce vous appelle.

Voyagez avec notre **flotte moderne** vers
le **plus grand réseau** de destinations grecques.

Depuis Paris ou Lyon*, rejoignez Athènes, puis 33 destinations intérieures magiques. Des vols directs sont également disponibles vers Héraklion ou Rhodes depuis Paris, et vers Héraklion depuis Lille, Lyon, Nantes et Marseille.

*Nouveaux vols bihebdomadaires à partir du 15/12/2025, toute l'année.



skyexpress.com



Informations pratiques Italie

Les tarifs indiqués sont basés sur les conditions économiques à la date d'édition (juillet 2025) de cette brochure.

Conditions
tarifaires
décrites
page 25

HÉBERGEMENT

Les catégories proposées sont l'équivalent de 2* à 3*. Devant la forte demande de ces dernières années, nous ne pouvons plus vous garantir un hôtel précis lors de la préparation des voyages, même si la demande a été faite depuis longtemps et nous en sommes désolés. Nous vous garantissons en revanche toujours une qualité de prestations selon la catégorie réservée.

ROME ET SA RÉGION

- > Hébergement au centre-ville dans le quartier de Termini : visites en ville à pied.
- > Hébergement autour de la Côte Romaine Nord, Châteaux Romains (maximum à 50 km de Rome). Transferts hôtel-Termini aller et retour en autocar privé (environ 2h de trajet) puis visites à pied.

RESTAURATION

Découvrir la culture d'un pays, c'est aussi découvrir ses traditions et ses habitudes alimentaires. Il est courant par exemple que les entrées italiennes soient composées de féculents (pâtes ou riz) suivi d'un plat de viande accompagné de pommes de terre-frites. Nous veillons pour varier au mieux vos repas mais nous ne pouvons pas vous garantir un repas traditionnel français !

- > Déjeuner en restaurant : menu de 3 plats ou pizza.
- > Déjeuner à l'hôtel : buffet en libre service ou service à table (3 plats).
- > Déjeuner panier-repas : sandwichs ou salade de pâtes.

TRANSPORT

Les journées de transport sont des journées pouvant faire l'objet de modifications d'horaires de la part des compagnies de transport ou suite à un événement inattendu. Les visites du programme peuvent donc être exceptionnellement modifiées.

La législation européenne impose une immobilisation de l'autocar pendant 9h après un trajet de nuit. Vos premiers et derniers jours de visites se feront donc à pied après la dépose du groupe au centre-ville.

Depuis le mois d'avril 2025, le trafic ferroviaire entre la France et l'Italie a été rétabli : nous vous proposons donc à nouveau ce type de transport. Au-delà de la ligne Paris Milan assurée par la SNCF et Trenitalia, vous pouvez prolonger votre voyage vers Rome et Naples avec la compagnie italienne.

SITES ET MUSÉES

Les programmes sont établis selon les conditions d'entrées (horaires et tarifs) connues au moment de la publication de cette brochure et peuvent faire l'objet de modifications.

L'accès aux sites et musées d'État se fait gratuitement sur présentation d'une liste des participants sur papier à en-tête de l'établissement.

Des travaux peuvent avoir lieu sur les sites, et nous n'avons pas toujours les informations au moment de votre réservation ; si nous sommes informés, vous aurez les indications dans votre feuille de route quelques jours avant le départ du groupe.

- > Basilique Saint-Pierre (Vatican) : audience papale le mercredi matin. Accès à la basilique

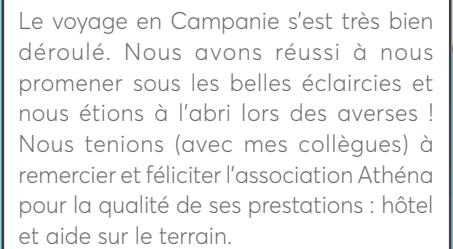
parfois long (portiques de sécurité et forte fréquentation). En cas de commentaires dans l'enceinte de la Basilique, écouteurs obligatoires : 1,50 €/personne à payer sur place.

Depuis la délégation à des sociétés tierces de la gestion de la billetterie des sites et musées en Italie en général et à Rome en particulier, il est devenu extrêmement difficile d'obtenir un créneau pour la visite du Colisée : la réservation ne peut être faite qu'à partir de 30 jours avant la date souhaitée et les contingents ouverts à la réservation se font par tranche de 30 participants et une même adresse électronique ne peut effectuer que 5 réservations... Aussi, en raison de ces contraintes, cette visite sera désormais à gérer par vos soins. Tout comme l'entrée aux Musées du Vatican.

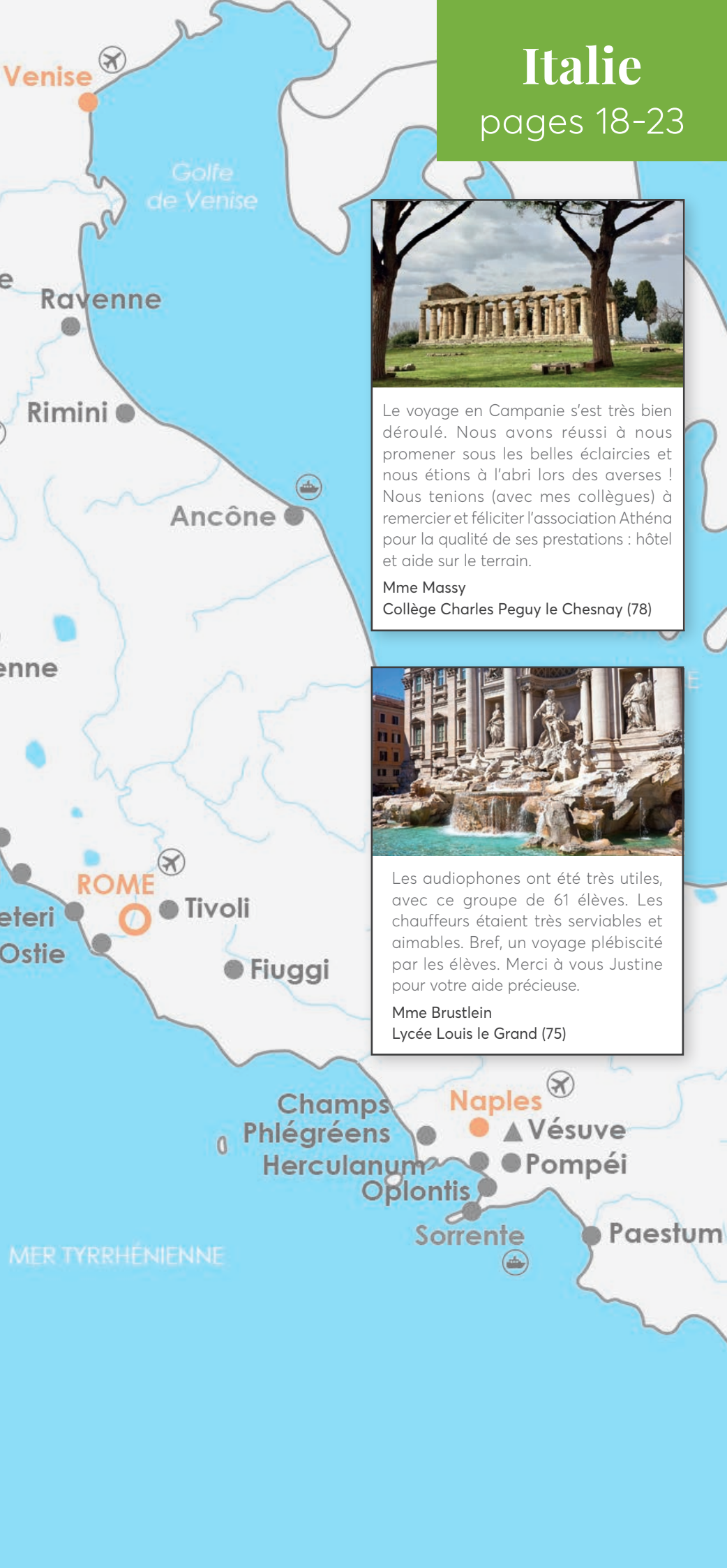
Les fêtes et jours fériés, les salons, etc. peuvent parfois compromettre vos visites : grande affluence, longue durée d'attente à l'entrée, refus de réservation groupes, etc.

Nos tarifs sont présentés sur une base de 50 participants payants en basse saison, au départ de Paris en avion et au départ de Lyon en autocar. Possibilité d'autres régions de départ sur simple demande.

pages 18-23



Mme Oliva
Lycée polyvalent Pyrene (09)

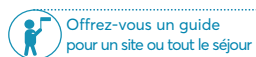




Au cœur de Rome



360 € TTC*
en autocar, au départ de Lyon



Offrez-vous un guide
pour un site ou tout le séjour

J 1 : Trajet France / Rome

Départ de l'établissement et nuit dans l'autocar.
Repas libres.

J 2 : Cité du Vatican - Rome baroque

Petit déjeuner libre. Accueil par notre hôte local.
Visite de la place et de la basilique Saint-Pierre.
Déjeuner au restaurant. Promenade dans la Rome baroque : le château et le pont Saint-Ange, le mausolée d'Auguste, la place d'Espagne, la fontaine de Trévi, la place Colonna, la place di Pietra, le palais Montecitorio, l'Église de Saint-Ignace, le Panthéon, l'Église de Sainte-Agnès, et la place Navone. Dîner et nuit dans la région de Rome.

J 3 : Rome antique - Rome paléochrétienne

Petit déjeuner. Découverte de la place du Capitole, symbole de la ville, et visite des

musées capitolins, parmi les plus riches de Rome. Déjeuner panier-repas. Promenade dans la Rome paléochrétienne : les basiliques de Saint-Praxède, Sainte-Marie-Majeure, Sainte-Pudentienne, Saint-Pierre-aux-Liens et Saint-Clément. Dîner et nuit dans la région de Rome.

J 4 : Rome antique - Trajet Rome / France

Petit déjeuner. Découverte de la Rome antique avec la visite du Forum romain, du Palatin et du Colisée. Déjeuner panier-repas. Promenade archéologique : les temples républicains du Largo Argentina, le portique d'Octavie, le théâtre de Marcellus, le forum Boarium, place de la Bocca de la Verità et le circus Maximus. Dîner au restaurant. Nuit dans l'autocar.

J 5 : Arrivée en France

Repas libres.

En raison du Jubilé 2025 à Rome, nous déconseillons la période septembre-octobre 2025, ces programmes seront disponibles à partir de janvier 2026.

Autour de Rome



427 € TTC*
en autocar, au départ de Lyon



Offrez-vous un guide
pour un site ou tout le séjour

J 1 : Trajet France / Rome

Départ de l'établissement et nuit dans l'autocar.
Repas libres.

J 2 : Cité du Vatican - Rome baroque

Petit déjeuner libre. Accueil par notre hôte local.
Visite de la place et de la basilique Saint-Pierre.
Déjeuner au restaurant. Promenade dans la Rome baroque : le château et le pont Saint-Ange, le mausolée d'Auguste, la place d'Espagne, la fontaine de Trévi, la place Colonna, la place di Pietra, le palais Montecitorio, l'Église de Saint-Ignace, le Panthéon, l'Église de Sainte-Agnès, et la place Navone. Dîner et nuit dans la région de Rome.

J 3 : Rome antique - Rome paléochrétienne

Petit déjeuner. Découverte de la place du Capitole, symbole de la ville, et visite des musées capitolins, parmi les plus riches de Rome. Déjeuner panier-repas. Promenade dans la Rome paléochrétienne : les basiliques de Saint-Praxède, Sainte-Marie-Majeure, Sainte-

Pudentienne, Saint-Pierre-aux-Liens et Saint-Clément. Dîner et nuit dans la région de Rome.

J 4 : Tivoli - Ostie

Petit déjeuner. Visite de la villa Hadriana ou de la villa d'Este à Tivoli. Déjeuner panier-repas. Visite d'Ostie antique, l'ancien port de Rome. Dîner et nuit dans la région de Rome.

J 5 : Rome antique - Trajet Rome / France

Petit déjeuner. Découverte de la Rome antique avec la visite du Forum romain, du Palatin et du Colisée. Déjeuner panier-repas. Promenade archéologique : les temples républicains du Largo Argentina, le portique d'Octavie, le théâtre de Marcellus, le forum Boarium, place de la Bocca de la Verità et le circus Maximus. Dîner au restaurant. Nuit dans l'autocar.

J 6 : Arrivée en France

Repas libres.

*Prix indiqués "à partir de" - Voir conditions tarifaires décrites page 25.



La Campanie



399 € TTC*
en autocar, au départ de Lyon



J 1 : Trajet France / Campanie

Départ de l'établissement et nuit dans l'autocar. Repas libres.

J 2 : Naples

Petit déjeuner libre. Accueil par notre hôte local. Promenade dans la ville : l'église de San Giovanni a Carbonara, la cathédrale (dôme), les églises de San Giorgio Maggiore, San Lorenzo Maggiore, San Domenico Maggiore, Gesu Nuovo, la basilique Santa Chiara, le palais Royal, le Castel Nuovo, le théâtre San Carlo, la Galleria Umberto 1^{er}, les vestiges de l'ancienne enceinte grecque, l'ancien aqueduc romain, etc. Déjeuner au restaurant. Visite du musée archéologique de Naples. Dîner et nuit dans la région de Sorrente.

J 3 : Paestum

Petit déjeuner. Visite de Paestum : l'antique cité grecque et lucanienne, ses remparts, ses temples

et son musée archéologique. Déjeuner panier-repas. Suite de la visite. Dîner et nuit dans la région de Sorrente.

J 4 : Oplontis - Herculaneum

Petit déjeuner. Visite de la villa de Poppée à Oplontis. Déjeuner panier-repas. Visite d'Herculaneum. Dîner et nuit dans la région de Sorrente.

J 5 : Pompéi - Trajet Pompéi / France

Petit déjeuner. Visite de Pompéi : le temple d'Apollon, la basilique, le forum et les bâtiments publics, les thermes du forum, les thermes de Stabies, le forum triangulaire, la caserne des Gladiateurs, l'odéon, le théâtre et les différentes maisons et villas. Déjeuner panier-repas. Fin des visites. Dîner au restaurant. Nuit dans l'autocar.

J 6 : Arrivée en France

Repas libres.

L'offre des paniers repas préparés par les hôteliers n'est pas forcément satisfaisante, au niveau de la quantité et de la qualité des produits utilisés. Malgré nos multiples tentatives auprès des restaurateurs pour améliorer cette prestation, nous n'avons pas obtenu de résultats significatifs. C'est pourquoi nous pouvons vous proposer de prévoir un séjour en demi-pension sur nos circuits en Campanie et Rome-Campanie, avec déjeuners libres qui seront prévus sur place par vos soins.

Rome et la Campanie



413 € TTC*
en autocar, au départ de Lyon



J 1 : Trajet France / Rome

Départ de l'établissement et nuit dans l'autocar. Repas libres.

J 2 : Cité du Vatican - Rome baroque

Petit déjeuner libre. Accueil par notre hôte local. Visite de la place et de la basilique Saint-Pierre. Déjeuner au restaurant. Promenade dans la Rome baroque : le château et le pont Saint-Ange, le mausolée d'Auguste, la place d'Espagne, la fontaine de Trévi, la place Colonna, la place di Pietra, le palais Montecitorio, l'Église de Sainte-Agnès, et la place Navone. Dîner et nuit à Fiumicino.

J 3 : Musée de Naples - Herculaneum

Petit déjeuner. Visite du musée archéologique national de Naples. Déjeuner panier-repas. Visite du site d'Herculaneum. Dîner et nuit dans la région de Sorrente.

J 4 : Pompéi - Oplontis

Petit déjeuner. Visite de Pompéi : le temple d'Apollon, la basilique, le forum et les bâtiments publics, les thermes du forum, les thermes de Stabies, le forum triangulaire, la caserne des Gladiateurs, l'odéon, le théâtre et les différentes maisons et villas. Déjeuner panier-repas. Visite de la villa Poppée à Oplontis. Dîner et nuit à Fiumicino.

J 5 : Rome antique - Trajet Rome / France

Petit déjeuner. Découverte de la Rome antique avec la visite du Forum romain, du Palatin et du Colisée. Déjeuner panier-repas. Promenade archéologique : les temples républicains du Largo Argentina, le portique d'Octavie, le théâtre de Marcellus, le forum Boarium, place de la Bocca de la Verità et le circus Maximus. Dîner au restaurant. Nuit dans l'autocar.

J 6 : Arrivée en France

Repas libres.

*Prix indiqués "à partir de" - Voir conditions tarifaires décrites page 25.

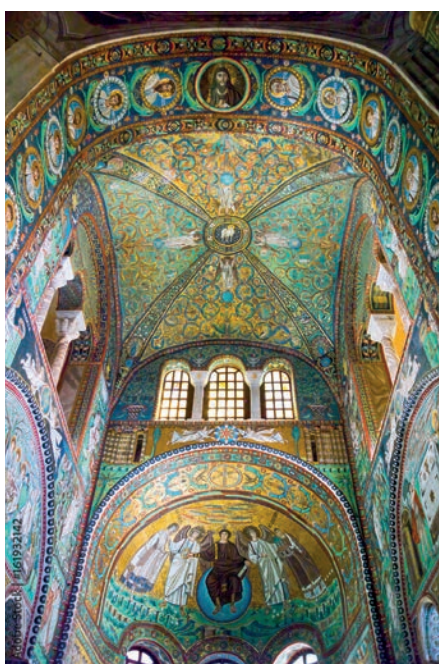


Nouveau

Émilie-Romagne



377 € TTC*
en autocar, au départ de Lyon



Offrez-vous un guide
pour un site ou tout le séjour

J 1 : Trajet France / Bologne

Départ de l'établissement et nuit dans l'autocar. Repas libres.

J 2 : Bologne

Petit déjeuner libre. Accueil par notre hôte local. Visite du Musée Archéologique de Bologne. Promenade dans les rues du centre historique sur les traces du forum romain, de la via Emilia et des vestiges du théâtre antique. Déjeuner au restaurant. Suite des visites avec la découverte de la basilique San Petronio et des portiques classés à l'UNESCO. Dîner et nuit dans la région de Rimini.

J 3 : Rimini - Saint Marin

Petit déjeuner. Visite des vestiges antiques de Rimini avec l'arc d'Auguste, le pont de Tibère et la domus du Chirurgen. Déjeuner panier-repas. Excursion à Saint-Marin, ancienne ville fortifiée avec vue sur la côte adriatique. Dîner et nuit dans la région de Rimini.

J 4 : Russi - Forlì

Petit déjeuner. Visite de la Villa romaine de Russi. Déjeuner panier-repas. Départ pour Forlì.

une ville avec un riche passé romain et visite du musée archéologique. Dîner et nuit dans la région de Rimini.

J 5 : Ravenne - Trajet Ravenne / France

Petit déjeuner. Départ pour Ravenne. Visite des monuments paléochrétiens et byzantins de Ravenne. Déjeuner panier-repas. Suite des visites et découverte de la ville. Dîner au restaurant. Nuit dans l'autocar.

J 6 : Arrivée en France

Repas libres.

SUGGESTIONS

- Une demi-journée ou journée supplémentaire à Bologne.
- Visite du musée communal et/ou de l'amphithéâtre (extérieur) de Rimini.

Les destinations
qui vous sont chères,
moins chères.

Plus de 120⁽¹⁾
destinations

à partir de
40 €
TTC⁽²⁾

transavia



AIRFRANCE KLM GROUP

*Étude BVA - Viséo CI - Plus d'informations sur esca.fr. (1) Nombre de destinations disponibles au départ de France métropolitaine. (2) Prix disponible sur une sélection de billets aller simple au tarif Basic, selon disponibilité tarifaire. Plus d'informations sur transavia.com - 492 791 306 R.C.S. Créteil.

*Prix indiqués "à partir de" - Voir conditions tarifaires décrites page 25.



Découverte de l'Est de la Sicile



Offrez-vous un guide
pour un site ou tout le séjour

J 1 : Vol France / Sicile

Vol. Accueil par notre hôte local. Transfert à l'hôtel. Dîner et nuit dans la région de Taormine.

J 2 : Messine - Taormine

Petit déjeuner. Halte au belvédère pour une vue panoramique du détroit homonyme. Visite de la ville de Messine : la cathédrale, la place avec son horloge astronomique, la fontaine d'Orion... Déjeuner panier-repas. Promenade à pied dans Taormine : théâtre grec, palazzo Corvaia et ruelles médiévales. Dîner et nuit dans la région de Taormine.

J 3 : Syracuse - Île d'Ortygie

Petit déjeuner. Visite de Syracuse : le théâtre grec, l'amphithéâtre romain, les latomies, etc. Déjeuner



505 € TTC*
au départ de Paris



panier-repas. Promenade sur l'île d'Ortygie. Dîner et nuit dans la région de Taormine.

J 4 : Etna - Piazza Armerina

Petit déjeuner. Montée sur les pentes de l'Etna jusqu'à 1 800 m environ (suivant les conditions météorologiques) : découverte des cratères secondaires près du refuge de Sapienza. Déjeuner panier-repas. Départ pour Piazza Armerina et visite de la Villa Romana del Casale. Dîner et nuit dans la région de Taormine.

J 5 : Vol Sicile / France

Petit déjeuner. Transfert à l'aéroport. Vol.

Découverte de l'Ouest de la Sicile



Offrez-vous un guide
pour un site ou tout le séjour

J 1 : Vol France / Sicile

Vol. Accueil par notre hôte local. Transfert à l'hôtel. Dîner et nuit dans la région de Palerme.

J 2 : Palerme - Monreale

Petit déjeuner. Visite du palais des Normands et de la chapelle Palatine. Déjeuner panier-repas. Visite du cloître roman et de la basilique couverte de mosaïques à Monreale. Dîner et nuit dans la région de Palerme.

J 3 : Ségeste - Sélinonte

Petit déjeuner. Visite de Ségeste : le temple et le théâtre. Déjeuner panier-repas. Visite de



495 € TTC*
au départ de Paris



Sélinonte : l'Acropole, puis les temples de la colline orientale. Dîner et nuit à Agrigente.

J 4 : Agrigente - Piazza Armerina

Petit déjeuner. Visite de la vallée des temples d'Agrigente, de l'Éclésiastique antique et du musée archéologique. Déjeuner panier-repas. Départ pour Piazza Armerina et visite de la Villa Romana del Casale. Dîner et nuit dans la région de Palerme.

J 5 : Vol Sicile / France

Petit déjeuner. Transfert à l'aéroport. Vol.



*Prix indiqués "à partir de" - Voir conditions tarifaires décrites page 25.

ATHÉNA,

REMERCIÉ SES PARTENAIRES ACTUELS
ET ACCUEILLERA AVEC PLAISIR CEUX À
VENIR.



Nos partenaires

Depuis de nombreuses années, l'association ATHÉNA apporte son soutien à des structures dont les projets et valeurs sont partagées : la défense de l'enseignement des langues anciennes, l'accessibilité à une meilleure connaissance des civilisations de l'antiquité grecque et romaine en sont des piliers fondateurs.

AMOPA, Festival Européen Latin Grec, association Guillaume Budé, Société des Lecteurs du Monde, etc. sont autant de partenaires prestigieux avec lesquels nous avons plaisir à développer des actions communes. Diffuser nos informations respectives via les différents médias, participer au rayonnement des initiatives, forums, colloques, rencontres sont autant de possibilités de servir nos collaboration.

Partager l'organisation d'une conférence, trouver les ressources nécessaires à une manifestation, être le relais de vos projets : n'hésitez pas à nous contacter, nous étudions toutes les sollicitations.



Depuis octobre 2022, l'association Athéna a choisi de rejoindre le réseau national du tourisme associatif, fédérateur des structures issues de l'économie sociale et solidaire l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme) : parce que les valeurs humanistes portées par notre association le sont aussi par l'UNAT, nous nous sommes engagés et la remercions d'avoir accepté notre candidature.

Nous sommes désormais membre de la section Auvergne Rhône-Alpes qui comme les autres, rassemble les acteurs du Tourisme Social et Solidaire (TSS) et promeut un service respectueux des hommes et des territoires. Partout en France, l'UNAT défend l'accès aux vacances pour tous en favorisant l'épanouissement de la personne, en valorisant les territoires sur lesquels sont implantés les lieux de vacances et en participant au maintien de l'activité locale. Le TSS a permis de rendre accessibles les vacances à plus de 3 millions de vacanciers en 2021. En région Auvergne Rhône Alpes, ce sont 74 associations qui représentent le réseau.

Conditions tarifaires

Compris dans les prix

TRANSPORT EN AVION :

- le transport international sur vols réguliers,
- les taxes d'aéroport, la taxe de solidarité et les surtaxes « hausse de carburant »⁽¹⁾,
- les transferts aéroport-hôtel-aéroport sur place.

TRANSPORT EN AUTOCAR :

- le transport en autocar de tourisme ou grand tourisme au départ de votre établissement pour toute la durée du séjour (hors immobilisations obligatoires),
- les frais de péages et parkings⁽¹⁾,
- les droits d'entrées dans les villes pour un dépôt proche de vos lieux de visites⁽¹⁾,
- l'hébergement et la pension du ou des chauffeur(s).

TRANSPORT EN TRAIN :

- le transport en train de jour seconde classe assise.

SÉJOUR SUR PLACE :

- l'accueil et l'assistance de notre correspondant local (selon destination et région d'arrivée),
- le logement en hôtels 2* et/ou 3* normes locales, pensions ou auberge de jeunesse selon les programmes ; en chambres multiples pour les élèves et doubles⁽²⁾ pour les professeurs accompagnateurs,
- la taxe de séjour en vigueur dans les villes italiennes, françaises et grecques⁽¹⁾,
- les repas indiqués dans les programmes détaillés,
- les excursions indiquées aux programmes, avec autocar privé pour les séjours en avion et en train,
- les traversées maritimes de jour en classe pont selon les programmes,
- les traversées maritimes de nuit en cabines selon les programmes,

- les entrées sur les sites et dans les musées selon les programmes pour les étudiants européens de moins de 18 ans sur présentation d'une liste avec les dates de naissance sur papier à en-tête de l'établissement,
- les frais de réservations obligatoires sur les sites et dans les musées selon le programme⁽¹⁾,
- l'assistance téléphonique 24h/24 et 7j/7 du représentant local Athéna tout au long du voyage.

SERVICES ATHÉNA :

- les conseils, l'accompagnement et le suivi de l'équipe technique pendant toute la préparation de votre voyage,
- l'assistance téléphonique en France 24h/24 et 7j/7 avant et pendant votre voyage,
- l'assurance individuelle accident-rapatriement (I.M.A.).

AVANTAGES ATHÉNA :

- les offres commerciales Athéna : réductions, chambre individuelle offerte⁽²⁾,
- l'accès à notre base documentaire en ligne : documentation et préparation pédagogiques, et informations pratiques,
- la gestion administrative de l'autorisation de guidage sur les sites et dans les musées d'État pour les professeurs de Lettres Classiques, d'Histoire et d'Archéologie (voyages en Grèce, sous réserve d'obtention auprès du Ministère).

(1) Tarifs connus au moment de l'édition de cette brochure pouvant faire l'objet d'un réajustement jusqu'au jour du départ.

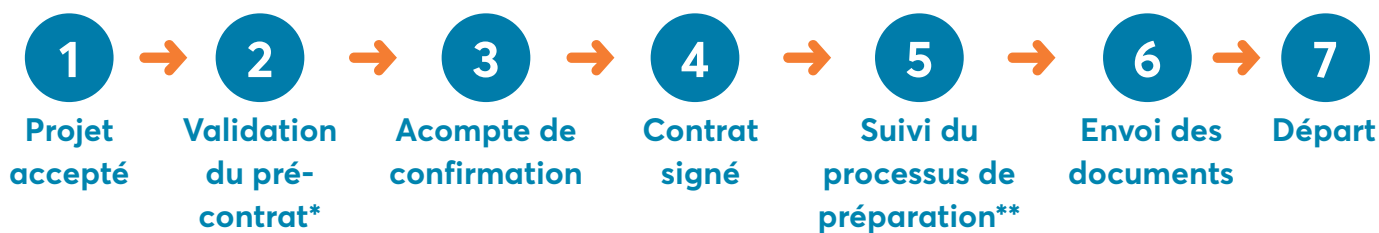
(2) En cas d'un nombre impair d'accompagnateurs homme et/ou femme, Athéna vous offrira le logement d'un accompagnateur en chambre individuelle. Le nombre de chambres doubles accordées par Athéna est limité selon la base d'un accompagnateur pour 10 à 12 élèves. Tout accompagnateur complémentaire devra s'acquitter d'un supplément quel que soit le type de chambre qu'il occupera durant son séjour : nous consulter.

Non compris dans les prix

- le pré-acheminement et post-acheminement jusqu'à l'aéroport ou la gare de départ,
- les bagages en soute (prix selon poids et compagnies aériennes),
- les repas les jours de transport et/ou indiqués comme "libres" ou "en option",
- le linge de maison dans les auberges de jeunesse (draps, couvertures et serviettes),
- les éventuels trajets en transport en commun dans les villes,
- les entrées sur les sites et dans les musées non mentionnés aux programmes,

- la prestation d'un guide local francophone,
- les suppléments chambres individuelles et doubles (hors quotas),
- les boissons et les dépenses à caractère personnel,
- l'assurance annulation,
- les pourboires du ou des conducteur(s) et du ou des guide(s),
- les gratuités pour les accompagnateurs,
- tout ce qui n'est pas indiqué sous la rubrique "compris dans les prix".

Comment réserver ?



* Engagement officiel préalable au contrat.

** Listes nominatives, laissez-passer pour les visites, confirmation des horaires, gestion administrative.

Les avantages Athéna

- ➔ Réduction « Fidélité » de 200 € accordée à tous les établissements fidèles ayant organisé un voyage dans les trois dernières années scolaires.
- ➔ Réduction « Multivoyages » de 100 € accordée sur chaque voyage dès la réservation de deux voyages durant l'année scolaire par le même établissement.
- ➔ Supplément chambre individuelle offert si le nombre d'accompagnateurs est impair.



ASSURANCE ANNULATION BAGAGES

PROTÉGEZ VOS PROCHES
PROTEGEZ VOS BIENS



**Formule annulation
médicale complète**

Aucune franchise
Epidémies incluses



Tarifs attractifs

Négociés parmi les
plus bas du marché



**Annulation totale du
groupe scolaire**

En option



**Bagages &
équipements sportifs**

Assurés à hauteur
de 1500 €



**Remboursement
sous 72h**

En annulation pour
tout dossier complet

i Plus d'informations auprès de votre conseiller voyages

ASSURINCO Assurance Voyage exerçant sous la marque commerciale XPLORASSUR – Filiale du Groupe Finaxy – SAS de courtage en assurances au capital de 1187 070 € – siège social 8-10, rue du Pont de Tounis, 31000 TOULOUSE – RCS TOULOUSE 839 898 673 – N° ORIAS : 18007806 – www.orias.fr – Responsabilité Civile Professionnelle & Garantie Financière conformes au Code des Assurances – Sous le contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest- 75436 PARIS (www.orias.fr) – ASSURINCO Assurance Voyage exerce son activité en application des dispositions de l'art L521-2 II b du Code des Assurances – Service réclamation : reclamation@explorassur.com – Médiation : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 Paris cedex 9 ou le.mediateur@mediation-assurance.org

Conditions générales de vente

En application de l'ordonnance n° 2017-1717 du 20 décembre 2017 portant transposition de la directive (UE) 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées complétée par les décrets n° 2006-1229 du 6 octobre 2006 relatif à la partie réglementaire du code du tourisme (Livre II, Titre 1^{er}), fixant les conditions d'exercice à des activités relatives à l'organisation des voyages.

L. 211-5 - Sous réserve des exclusions prévues au a et b du deuxième alinéa de l'article L. 211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Art. L. 211-5-1.- La déclaration d'un organisateur de forfait touristique ou d'un professionnel facilitant une prestation de voyage liée mentionnant qu'il agit exclusivement en qualité de prestataire d'un service de voyage, d'intermédiaire ou en toute autre qualité, ou qu'un forfait ou une prestation de voyage liée ne constitue pas un forfait ou une prestation de voyage liée, ne libère pas ledit organisateur ou professionnel des obligations qui lui sont imposées par le présent chapitre.

Les dispositions contractuelles ou les déclarations faites par le voyageur qui, directement ou indirectement, constituent une renonciation aux droits conférés aux voyageurs ou une restriction de ces droits, ou qui visent à éviter l'application de ce chapitre ne sont pas opposables au voyageur.

Art. L. 211-7.- I. - La présente section s'applique aux prestations mentionnées aux 1^{er} et 2^o du I de l'article L. 211-1 et à l'article L. 211-4. Toutefois, elle ne s'applique aux opérations suivantes que lorsque celles-ci entrent dans le cadre d'un forfait touristique tel que défini au II de l'article L. 211-2 :

1^o La réservation et la vente de titres de transport aérien ou d'autres titres de transport sur ligne régulière ;

2^o La location de meublés saisonniers, qui demeurent régis par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 précitée et par les textes pris pour son application.

II. - Elle ne s'applique pas aux services de voyage et forfaits touristiques vendus dans le cadre d'une convention générale conclue pour le voyage d'affaires.

Art. L. 211-8. - L'organisateur ou le détaillant informe le voyageur au moyen d'un formulaire fixé par voie réglementaire, préalablement à la conclusion du contrat, des caractéristiques principales des prestations proposées relatives au transport et au séjour, des coordonnées du détaillant et de l'organisateur, du prix et des modalités de paiement, des conditions d'annulation et de résolution du contrat, des informations sur les assurances ainsi que des conditions de franchissement des frontières.

Ces informations sont présentées d'une manière claire, compréhensible et apparente : lorsque ces informations sont présentées par écrit, elles doivent être lisibles.

Art. L. 211-9. - Les informations précontractuelles communiquées au voyageur font partie intégrante du contrat et ne peuvent pas être modifiées, sauf si les parties contractantes en conviennent expressément autrement. L'organisateur ou le détaillant communique toutes les modifications relatives aux informations précontractuelles au voyageur, de

façon claire, compréhensible et apparente, avant la conclusion du contrat.

Si l'organisateur ou le détaillant n'a pas satisfait aux obligations d'information concernant les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires avant la conclusion du contrat, le voyageur n'est pas redevable desdits frais, redevances ou autres coûts. La charge de la preuve concernant le respect des obligations d'information énoncées aux articles L. 211-8 et L. 211-10 incombe au professionnel.

Art. L. 211-10. - Les contrats sont formulés en termes clairs et compréhensibles et, s'ils revêtent la forme écrite, sont lisibles. Lors de la conclusion du contrat, ou dans les meilleurs délais par la suite, l'organisateur ou le détaillant fournit au voyageur une copie ou une confirmation du contrat sur un support durable. Le voyageur est en droit de demander un exemplaire papier si le contrat a été conclu en la présence physique et simultanée des parties.

En ce qui concerne les contrats hors établissement définis à l'article L. 221-1 du code de la consommation, un exemplaire ou la confirmation du contrat est fournie au voyageur sur support papier ou, moyennant l'accord de celui-ci, sur un autre support durable.

Le contrat ou sa confirmation reprend l'ensemble du contenu de la convention, qui inclut toutes les informations mentionnées à l'article L. 211-8, et les informations complémentaires portant notamment sur les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées, les coordonnées complètes du représentant local de l'organisateur ou du détaillant et de son garant ainsi que des mentions obligatoires, fixées par voie réglementaire.

Ces informations sont présentées d'une manière claire, compréhensible et apparente.

En temps utile, avant le début du voyage ou du séjour, l'organisateur ou le détaillant remet au voyageur les reçus, bons de voyage et billets nécessaires, les informations sur l'heure prévue de départ et, s'il y a lieu, l'heure limite d'enregistrement ainsi que les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

Art. L. 211-11. - Le voyageur peut, moyennant un préavis raisonnable adressé à l'organisateur ou au détaillant sur un support durable avant le début du voyage ou du séjour, céder le contrat à une personne satisfaisant à toutes les conditions applicables à ce contrat.

Le cédant du contrat et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'organisateur ou le détaillant informe le cédant des coûts réels de la cession. Ces coûts ne sont pas déraisonnables et n'excèdent pas le coût effectivement supporté par l'organisateur ou par le détaillant en raison de la cession du contrat.

L'organisateur ou le détaillant apporte au cédant la preuve des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires occasionnés par la cession du contrat.

Art. L. 211-12. - Après la conclusion du contrat, les prix ne peuvent être majorés que si le contrat prévoit expressément cette possibilité et indique que le voyageur a droit à une réduction du prix. Dans ce cas, le contrat précise de quelle manière la révision du prix doit être calculée. Les majorations de prix sont possibles uniquement si elles sont la conséquence directe d'une évolution :

1^o Du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie ;

2^o Du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports ;

ou

3^o Des taux de change en rapport avec le contrat.

Indépendamment de son importance, une majoration du prix n'est possible que si l'organisateur ou le détaillant la notifie de manière claire et compréhensible au voyageur, en assortissant ladite majoration d'une justification et d'un calcul, sur un support durable, au plus tard vingt jours avant le début du voyage ou du séjour.

Si le contrat prévoit la possibilité d'une majoration du prix, le voyageur a droit à une réduction de prix correspondant à toute baisse des coûts mentionnés aux 1^o, 2^o et 3^o, qui intervient après la conclusion du contrat et avant le début du voyage ou du séjour.

Art. L. 211-13. - L'organisateur ou le détaillant ne peut, avant le début du voyage ou du séjour, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix conformément à l'article L. 211-12, à moins d'être dans l'un des cas suivants :

1^o L'organisateur ou le détaillant se soit réservé ce droit dans le contrat ;

2^o La modification soit mineure ;

3^o L'organisateur ou le détaillant en informe le voyageur d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

Lorsque, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du contrat est rendu impossible par suite d'un événement extérieur qui s'impose à l'organisateur ou au détaillant, celui-ci doit le plus rapidement possible en avvertir le voyageur et informer ce dernier de la faculté dont il dispose soit de résoudre sans frais le contrat, soit d'accepter la modification proposée par l'organisateur ou le détaillant.

Art. L. 211-14.

I. - Le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour. Dans ce cas, le vendeur peut lui demander de payer des frais de résolution appropriés (appelés frais d'annulation) et justifiables. Le contrat peut stipuler des frais de résolution standard raisonnables, calculés en fonction de la date de résolution du contrat avant le début du voyage ou du séjour et des économies de coûts et des revenus escomptés du fait d'une remise à disposition des services de voyage concernés. En l'absence de frais de résolution standard, le montant des frais de résolution correspond au prix moins les économies de coûts et les revenus réalisés du fait d'une remise à disposition des services de voyage. À la demande du voyageur, le vendeur justifie le montant des frais de résolution.

II. - Le voyageur a le droit de résoudre le contrat avant le début du voyage ou du séjour sans payer de frais de résolution si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, ont des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. Dans ce cas, le voyageur a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire.

III. - L'organisateur ou le détaillant peut résoudre le contrat et rembourser intégralement le voyageur des paiements effectués, mais il n'est pas tenu à une indemnisation supplémentaire, si :

1^o Le nombre de personnes inscrites pour le voyage ou le séjour est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que le vendeur notifie la résolution du contrat au voyageur dans le délai fixé par le contrat, mais au plus tard :

- vingt jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse six jours ;
- sept jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours ;
- quarante-huit heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durant pas plus de deux jours ;

ou

2^o L'organisateur ou le détaillant est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et notifie la résolution du contrat au voyageur dans les meilleurs délais avant le début du voyage ou du séjour.

Conditions particulières de vente

La réservation de l'un de nos voyages implique l'acceptation de nos conditions générales et particulières de vente. Les programmes détaillés et leurs prix accompagnant le contrat sont les seuls documents valant transaction contractuelle.

Certains voyages disposent de conditions spéciales clairement indiquées (ex. : transport non modifiable et non remboursable), qui peuvent compléter ou corriger les termes des conditions générales : dans ce cas, l'application des conditions tarifaires spécifiques prime sur les conditions générales.

VALIDITÉ DES TARIFS

Les prix indiqués ont été établis selon les tarifs en vigueur lors leur élaboration et notamment en fonction du coût du transport, des taxes d'État et d'aéroport, du carburant et du cours des devises. Toute modification de ces éléments peut entraîner un changement de prix, dans la limite des conditions prévues par la loi (art. L. 211-13).

Si la fluctuation du cours des devises venait à influencer sur le prix total du voyage de plus de 3%, à la hausse comme à la baisse, cette incidence serait intégralement répercutée. Cette fluctuation ne s'applique que sur les prestations achetées en devises. Le taux de change utilisé et la part réajustable pour chaque voyage (de 40% à 75% du prix total) sont indiqués lorsqu'applicable.

Ces modifications ne sauraient justifier une annulation sans frais de la part du participant. Avant le règlement du solde, vous recevrez une information vous indiquant les motifs de la hausse et son montant, que vous ajouterez au solde préalablement calculé. Les tarifs indiqués sur nos imprimés sont donnés à titre d'exemple et ne peuvent être considérés comme contractuels.

Les participants sont informés que toute nouvelle taxe applicable aux prestations réservées (taxe d'aéroport, surcharge carburant ou sécurité, taxe de séjour, etc.) sera automatiquement et intégralement répercutée.

MOYENS DE PAIEMENTS ACCEPTÉS

L'association Athéna accepte les règlements en espèces (dans la limite légale), par chèque, par virement bancaire, par carte bancaire Visa, Carte Bleue ; pour les paiements par carte American Express, le client est informé qu'une commission pour frais bancaire de 3% sera appliquée au montant réglé par ce mode de paiement.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Les programmes organisés reposent sur des contrats négociés plusieurs mois à l'avance et restent soumis aux imprévus (changement d'horaire ou d'aéroport du fait de la compagnie aérienne, changement d'hôtels, modification dans les itinéraires des visites dues à des grèves, intempéries ou fermetures exceptionnelles de site). Ces modifications ne donnent lieu à aucune indemnité de la part d'Athéna aux participants.

En cas d'incidents empêchant la bonne exécution du voyage, incidents provoqués par des événements extérieurs tels que grèves, surcharge des compagnies aériennes, intempéries, etc., les frais éventuels (taxi, hôtel, parking, prolongation de séjour, etc.) sont à la charge des participants.

Mesures d'urgence :

Dans le cadre de notre responsabilité professionnelle, nous devons garantir la sécurité des participants : aussi en cas d'événements graves tels que cataclysmes naturels, émeutes politiques, épidémies, etc., l'association Athéna peut décider à tout moment l'annulation d'un voyage : dans ce cas, tout sera mis en œuvre pour proposer aux participants un report sur un autre programme, sans qu'Athéna puisse être tenue pour responsable. De plus, si un programme en cours devait être modifié ou interrompu en cas de force majeure ou du fait de l'action de tiers, l'association Athéna assurera le rapatriement des voyageurs dans les meilleures conditions. Cependant, aucune indemnité ou remboursement ne seront versés sauf procédure légale envers un tiers identifié.

DURÉE DU VOYAGE

Les horaires de vol, de traversée, ainsi que le type d'appareil utilisé, sont donnés par les compagnies de transport sous réserve de modification de dernière

minute : dans ce cas l'association Athéna informera en temps réel les participants des modifications apportées au parcours.

De même, la durée des voyages est mentionnée dans nos programmes en intégrant le jour du départ et le jour du retour, quel que soit l'horaire de départ et d'arrivée. Il est établi que le premier et le dernier jour sont réputés réservés au transport. Toute modification horaire en dernière minute, au cours du voyage ou lors de son retour, ne pourra être recevable pour justifier une annulation sans frais ou motiver une demande de dédommagement (sauf cas prévu par la directive CEE261/2004 cité ci-après).

Par ailleurs l'association Athéna informera les responsables (dans le cadre d'un groupe constitué) des modalités de réclamation auprès de la compagnie aérienne conformément à la directive CEE 261/2004 régissant les indemnités en cas de retard des compagnies aériennes.

JURIDICTION & DROIT DE RÉTRACTATION (vente en ligne)

Conformément à la législation en vigueur, le droit de rétractation n'est pas accepté dans le cadre de la vente en ligne de prestations de transport, hébergement ou autres forfait touristique : dans le cas d'une impossibilité de départ, le voyageur pourra se référer aux conditions d'annulation mentionnées au paragraphe « Conditions et frais d'annulation » ci-après. Pour toute réclamation ou litige, le Tribunal de Lyon est le seul compétent.

TRANSPORT

Les voyages se font par train, bateau, autocar ou sur lignes aériennes régulières, vols charters ou spéciaux : tous les participants d'un même voyage sont tenus de voyager ensemble à l'aller comme au retour sauf arrangement contraire stipulé au contrat.

Tout participant qui avance ou diffère son aller ou son retour perd le bénéfice du trajet aller et retour ; il doit en outre supporter les frais liés à ce trajet anticipé ou différé sans pouvoir prétendre à quelle qu'indemnisation que ce soit.

FORMALITÉS

L'association Athéna indique les formalités nécessaires mais ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-respect de celles-ci. Il incombe aux voyageurs (dans le cadre de voyage individuel) et aux organisateurs (dans le cadre de voyages de groupes) de s'assurer que les participants sont en règle avec les formalités administratives en vigueur.

De plus, il appartient aux participants adultes ou aux parents d'un participant mineur de vérifier qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour le voyage.

Les voyageurs de nationalité étrangère devront se renseigner, auprès de leur consulat et du consulat général du pays de destination, sur les modalités d'entrée sur le(s) territoire(s) de destination.

Nous encourageons vivement les participants à consulter le site Internet édité par le ministère des affaires étrangères <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

Un passager qui ne pourrait pas embarquer sur un vol faute de présenter les documents exigés (passeports, visas, certificats de vaccination...) ne pourra prétendre à aucun remboursement. Les frais de délivrance des passeports, visas et autres documents de voyage ne peuvent en aucun cas être remboursés.

BAGAGES & BIENS PERSONNELS

Chaque transporteur est responsable en cas de perte, détérioration, ou destruction des bagages et de retard de livraison de ces derniers. Toute plainte concernant ce type d'incident doit être immédiatement déposée auprès du transporteur lui-même. Aucune réclamation ne pourra être prise en compte par Athéna au retour du voyage.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

(voyages de groupes constitués)
Le nombre définitif de participants doit être communiqué à Athéna au plus tard 90 jours avant le départ. Toute modification après cette date entraînera des frais majorés et/ou des variations

sur le tarif du voyage calculé sur la base d'un minimum de participants.

CONDITIONS DE PAIEMENTS

Toute réservation de l'un de nos voyages doit être accompagnée d'un acompte de 40% du montant total. Le solde devra être payé au plus tard 30 jours avant le départ. Si la réservation est effectuée à moins de 60 jours du départ, l'acompte devra être de 70% du montant du voyage.

En cas de réservation à moins de 30 jours du départ, la totalité du montant du voyage est à régler. Un solde non payé dans les délais sera considéré comme annulation de plein droit avec les frais afférents (cf. frais d'annulation).

Pour les voyages de groupes constitués, les paiements des participants seront regroupés par les professeurs et organisateurs puis un règlement unique sera envoyé à Athéna par les modes de règlement acceptés (cf. chapitre « moyens de paiement ») ; des alternatives peuvent cependant être intégrées et figurer au contrat de voyage.

REMARQUES AU RETOUR DU VOYAGE

Nous accordons la plus grande attention à vos appréciations sur le voyage que vous avez effectué : nous vous invitons à nous transmettre vos observations sur le déroulement de votre voyage grâce au questionnaire de satisfaction à remplir en ligne pour lequel vous recevrez le lien par courriel. Si vous avez des réclamations à formuler, elles doivent nous parvenir moins de 30 jours après votre retour par lettre recommandée avec AR pour être prises en compte.

ASSURANCES

Cette année, l'association Athéna a confié la gestion de l'offre d'assurance à deux acteurs majeurs du secteur qui sont domiciliés en France : Xplorassur et Mutuaide (filiale de Groupama).

Pour cette saison, les souscriptions ne pourront être faites que pour la totalité d'un groupe ; les participants souhaitant une protection individuelle devront utiliser leurs assurances personnelles.

Pour plus d'information, consultez la page "ASSURANCE ANNULATION" de cette brochure.

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Toute annulation, après l'envoi de votre réservation et quels que soient les motifs invoqués, sera soumise aux frais d'annulation suivants :

Annulation individuelle

À plus de 90 jours du départ : 50 € de frais de dossier.

De 89 à 60 j. avant le départ : 10% du prix du voyage*.

De 59 à 45 j. avant le départ : 25% du prix du voyage*.

De 44 à 31 j. avant le départ : 50% du prix du voyage*.

De 30 à 16 j. avant le départ : 75% du prix du voyage*.

Moins de 16 j. du voyage : 100% du prix du voyage*.

* Le calcul des frais d'annulation s'effectue sur le prix du voyage hors coût de l'assurance et frais de dossier non remboursables de 50 €/personne et déduction faite des taxes d'aéroport qui seront intégralement remboursées.

Pour toute annulation de plus de 30% du nombre de participants, seront retenus les frais d'annulation normalement appliqués à une annulation totale du groupe (voir conditions ci-après).

Annulation totale du groupe

Plus de 60 jours du départ : les sommes versées ou à verser seront retenues. Moins de 60 jours du départ : l'intégralité du montant total du voyage sera retenue. Toute annulation doit être signalée par écrit dans les 48 h.

Compagnies « low cost » et prestations annexes :

Les clients sont informés que certaines compagnies dites « low cost » appliquent 100% de frais d'annulation : si votre voyage comprend un vol de type low cost, les frais d'annulation seront perçus selon le barème de la compagnie (pour le vol) et d'Athéna pour la part restante du forfait.

Les clients sont informés que les prestations annexes (réservation de préacheminement, d'hébergement supplémentaire, de location de véhicule, etc.) sont soumises à des conditions spécifiques qui sont précisées lors de la réservation de celles-ci.

